

**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 21 mars 2012**

Relevé de conclusions

Participants

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	BIACABE Jean-Luc	Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie(ACFCI)
M.	CANAVET Yves	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
M.	CHEYNEL Henry	Fédération bancaire française (FBF)
M.	DUCHÂTEAU Patrick	Mouvement des entreprises de France (Medef)
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis
M.	DURAND Denis	Confédération générale du travail (CGT)
M.	EL NOUTY Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
M.	FOURNIER Jacques	Banque de France
M.	FRERET Sandy	Représentant les collectivités territoriales (suppléante de Michel Dinot)
M.	HUARD François-Xavier	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
M.	POUZIN Gilles	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
M.	ROBIN Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière(CGT-FO)
M.	SAINT-SAUVEUR Hervé	Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI)
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	TAVERNIER Jean-Luc	Directeur Général de l'Insee

Autres participants

M.	AUDIBERT Pierre	Secrétaire général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
M.	BRION Philippe	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
M.	CHAPRON Jean-Etienne	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
M.	DUCHÂTEAU Alain	Banque de France
M.	LE GLÉAU Jean-Pierre	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
M.	MAHIEU Ronan	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
M.	MOREAU Sylvain	Service de l'observation et des statistiques (SOeS) - MEEDDM
Mme	ROSENWALD Fabienne	Service de la statistique et de la prospective (SSP) – Ministère de l'agriculture
Mme	VIENNE Dalila	Secrétaire générale adjointe du Conseil national de l'information statistique (Cnis)

Excusés

M.	BEGUIN Jean-Marc	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
M.	DINET Michel	Président du Conseil général de la Meurthe et Moselle
M.	GARNIER Olivier	Société Générale
M.	LENGLART Fabrice	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Mme	LION Catherine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (Fnsea)
Mme	SEDILLOT Béatrice	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
M.	VINCENT François	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	Intervention du Directeur Général de l'Insee	4
II.	Groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires	7
III.	Groupe de travail sur la simplification administrative – Présentation du rapport définitif.	12
IV.	Débat public – Quels objectifs ?	15
V.	Bilan 2011	17
VI.	Points divers.....	18

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT accueille avec plaisir Jean-Luc TAVERNIER au sein du Bureau du Cnis quelques jours après sa prise de fonctions à la tête de l'Insee. Il accueille également Pierre AUDIBERT, Directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee et nouveau Secrétaire général du Cnis. Yves CANEVET, secrétaire confédéral de la CFDT en charge des retraites, rejoint également le Bureau. Jean-Pierre DUPORT présente par ailleurs les excuses de Monsieur DINET, représenté par Sandy FRERET, d'Olivier GARNIER et de Catherine LION. Jean-Marc BEGUIN est représenté par Philippe BRION.

Jean-Pierre DUPORT salue la présence d'Alain DUCHÂTEAU, Président du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires, qui présentera son rapport de façon anticipée par rapport à la délibération de la Commission financière.

Jean-Etienne CHAPRON et Jean-Pierre LE GLEAU présenteront le rapport du Groupe de travail sur la simplification administrative.

Jean-Pierre DUPORT souligne que la société attend de la statistique publique une mesure et des clés de compréhension des évolutions économiques et sociales. La pression qui s'exerce sur elle, en particulier par le Cnis, provient essentiellement d'une demande d'éclairage sur les phénomènes nouveaux sur les mutations de notre société. Au cours des dernières années, le Cnis et son Bureau ont par exemple étudié les questions relatives aux risques psychosociaux au travail, au halo entre l'emploi et le chômage, au microcrédit, à la dépendance et au bien-être. Cette liste ne représente qu'une partie des questions portées à la sagacité de la statistique publique. Celle-ci doit régulièrement adapter ses méthodes d'observation pour décrire à sa façon une société dans laquelle les structures économiques, les rapports sociaux et les modes de vie se transforment et se complexifient.

La statistique publique doit sans cesse anticiper les sujets qui seront les siens et le Cnis est l'un de ses appuis majeurs pour cela. C'est toujours dans l'intérêt de la statistique publique et de ses utilisateurs que le Cnis et son Bureau se montrent parfois critiques vis-à-vis des producteurs. Le Cnis est l'outil indispensable qui permet à la statistique publique de rester en contact avec cette société en mouvement et ses attentes. Ce n'est pas le seul mais la qualité de ses membres, son ouverture à de nombreux utilisateurs et les différentes formes de concertation qu'il organise dans les commissions et les groupes de travail permettent de faire apparaître les questions essentielles.

Jean-Pierre DUPORT constate d'ailleurs avec plaisir et en dépit de petits incidents que les services producteurs reconnaissent de plus en plus ce que le Cnis leur apporte. Il est pour sa part attentif à ce que les besoins exprimés par le Cnis soient toujours étayés par l'expression des enjeux de société qui en sont à l'origine. Il s'appuie pour cela sur les membres du Bureau du Cnis dont la qualité tant de leurs institutions que personnelle permet un regard diversifié et avisé sur les priorités à donner quant à l'évolution de l'observation statistique. Cette démarche est également celle des présidents de Commission et des groupes de travail où se rencontrent régulièrement producteurs et utilisateurs. Elle sera celle de la préparation des orientations du Moyen Terme 2014-2018, pour lequel un plan d'action sera défini dès la réunion du bureau du 2 juillet 2012. L'association des producteurs à la préparation de ce Moyen Terme sera indispensable à son efficacité. Le secrétariat général du Cnis, dont les moyens sont mis à disposition par l'Insee, en sera le maître d'œuvre. Sa dynamique et sa compétence en font un soutien précieux pour l'ensemble des travaux du Bureau.

Jean-Pierre DUPORT souhaite par ailleurs faire part aux membres du Bureau d'une question évoquée devant l'Autorité de la Statistique Publique lors de son audition en décembre dernier sur le bilan de l'année écoulée. Cette question concerne les leviers à trouver afin de permettre à la statistique publique de maintenir *a minima* son niveau d'observation et d'expertise alors que les perspectives budgétaires sont plutôt à la baisse. La France dispose d'un service statistique public de grande qualité tant du point de vue de sa méthodologie que de son intégrité professionnelle ou de sa réactivité. Les bilans réalisés par le Cnis ces trois dernières années montrent son aptitude à s'emparer des questionnements nouveaux, comme en témoigne son approche de plus en plus fine des phénomènes. En effet, de grandes avancées ont été réalisées ces dernières années suite aux recommandations notamment des rapports des groupes de travail présidés par Jacques Freyssinet et par Alain Quinet, telles que la publication d'indicateurs d'inégalité et la décomposition du revenu et de la consommation selon différentes catégories de ménages. Ces travaux ont répondu de façon anticipée à certaines recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur le bien-être et la qualité de vie. La représentation moyenne a disparu ou est désormais accompagnée d'observations

systematiques par catégories de ménages ou d'entreprises, montrant ainsi des résultats plus proches de la réalité, plus représentatifs de la diversité des comportements et des situations, plus à même de décrire une société dans sa complexité.

Il semble que la préservation de ce bien public et de son niveau d'expertise en toute indépendance est un enjeu important pour les années à venir de la gouvernance désormais partagée entre le service statistique public, l'Autorité de la Statistique Publique et le Cnis. En ce qui le concerne, le Cnis doit jouer un rôle essentiel dans la définition des priorités de travail du Service Statistique Public (SSP). Il doit aider les producteurs à faire des choix de programmation pour leurs travaux en déterminant les questions prioritaires dans l'expression des attentes de la société. La préparation du Moyen Terme constitue un levier pour ce faire. Les groupes de travail sont également des lieux où sont mis en valeur les enjeux et les questions les plus importantes. Ils constituent des feuilles de route pour les producteurs. Leur rôle ne sera que plus important en période de moyens limités. L'effort de participation des producteurs à leurs travaux ne devra donc pas se relâcher. De son côté, le Cnis veillera à poursuivre les efforts de priorisation des préconisations des groupes de travail.

La continuité dans la qualité de service de la statistique publique semble également nécessiter une large communication pour faire connaître son utilité et lui assurer le soutien de tous les publics qu'elle alimente régulièrement de ses constats et analyses, sans toutefois donner de visibilité suffisante à la portée de ses apports. Sur cette question, le Cnis a sa part de responsabilité aux côtés de l'Autorité de la Statistique Publique (ASP) et du Service Statistique Public (SSP). Le débat public est un moyen de favoriser l'appropriation par la société et le monde politique de l'indispensable contribution de la statistique publique à la connaissance des phénomènes économiques et sociaux.

S'agissant de la question de la coordination des travaux statistiques, il n'appartient pas au Président du Cnis de juger de la répartition des tâches au sein du SSP. Cependant, il est difficile pour les utilisateurs de ne pas s'étonner de la dissociation de deux enquêtes initialement présentées au Cnis comme nécessairement combinées pour des raisons d'efficacité et d'intérêt des résultats croisés, à savoir l'enquête Logement de l'Insee et l'enquête sur la performance énergétique de l'habitat du SOeS. Ces deux enquêtes seront finalement collectées de façon indépendante, à quelques mois d'intervalle. Une meilleure coordination des services concernés aurait sans doute permis une meilleure cohérence dans les messages attendus sur les facteurs de qualité des logements. La création d'une instance de coordination sous la responsabilité de l'Insee est de ce point de vue une très bonne perspective, y compris pour les utilisateurs qui réclament souvent plus de cohérence et de vision thématique transversale aux services producteurs.

Le nouveau code des bonnes pratiques de la statistique publique est en ligne sur le site de l'Insee et du Cnis. Il sera également adressé directement aux membres du Bureau. Les quelques modifications qui y ont été apportées visent à renforcer l'indépendance professionnelle des instituts nationaux de statistiques et des autorités statistiques nationales, ainsi que l'accès aux données administratives.

I. Intervention du Directeur Général de l'Insee

Jean-Luc TAVERNIER fait part de son plaisir à participer aux travaux du Bureau du Cnis peu de jours après son arrivée à la tête de l'Insee. Il se dit convaincu que le Cnis a un rôle essentiel à jouer pour la statistique publique. L'ensemble du système de gouvernance de la statistique publique fait partie des éléments de contexte qui ont le plus évolué depuis une dizaine d'années avec la création de l'ASP, le renforcement du rôle du Cnis et les textes initiés par les autorités européennes.

Jean-Luc TAVERNIER se présente comme un économiste statisticien, formé à l'Ensaë. Il a été pendant une trentaine d'années administrateur puis inspecteur général de l'Insee. Il a surtout travaillé à la Direction de la prévision en tant qu'économiste et prévisionniste. Il a donc été davantage un utilisateur qu'un producteur de statistiques. Jean-Luc TAVERNIER a été Directeur de la prévision entre 2002 et 2005 puis Directeur de l'Acoss. En 2007, il a été nommé Directeur de cabinet du Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, Eric Woerth. Il a ensuite co-animé avec René Ricol le Commissariat général à l'investissement dont la mission était de mettre en œuvre le programme d'investissement d'avenir de 35 milliards d'euros.

Jean-Luc TAVERNIER a également travaillé à l'Ensaë en 1995 et à la Direction des Etudes et des Statistiques Economiques au début des années 2000. Il avait alors croisé le Cnis. A l'époque, les sujets relatifs à la comptabilité nationale et à la conjoncture y étaient moins abordés qu'aujourd'hui.

Jean-Luc TAVERNIER se déclare très attaché au rôle que joue le Cnis. Les producteurs de statistiques ont besoin d'être à l'écoute de la société civile. Toutes les instances qui concourent au dialogue avec les utilisateurs, à commencer par le Cnis, sont les bienvenues, et ce d'autant plus que tous les producteurs de statistiques ont suivi la même formation initiale et sont relativement isolés, tant professionnellement que géographiquement. La nouvelle structure des commissions du Cnis concourt également à une meilleure prise en compte des problématiques des utilisateurs.

Jean-Luc TAVERNIER indique que Philippe Cuneo et Pierre Audibert lui ont fait part de l'intérêt qu'ils portent au Cnis en tant que lieu neutre où les échanges se déroulent en toute sérénité. Il a lui-même également pu constater le rôle positif qu'a joué le Cnis sur des sujets sensibles et difficiles grâce aux échanges qu'il a organisés, par exemple sur le chômage.

Jean-Luc TAVERNIER estime intéressant de rejoindre l'Insee à un moment où le Cnis prépare son Moyen Terme 2014-2018. A cet effet, l'Insee met un cadre de haut niveau à disposition du Conseil.

Jean-Luc TAVERNIER prend note de la remarque de Jean-Pierre DUPORT concernant le défaut de coordination sur l'enquête Logement. Le Comité de coordination, qui a vocation à se constituer rapidement, jouera un rôle utile pour éviter ce type de problèmes. Jean-Luc TAVERNIER s'efforcera pour sa part de tisser des relations bilatérales avec les responsables de services statistiques ministériels (SSM) afin de renforcer la coordination des travaux de la statistique publique.

S'agissant de l'actualité de la statistique publique, Jean-Luc TAVERNIER fait part de la publication en février dernier d'un Insee Référence sur l'emploi et les salaires en collaboration avec la Dares, qui a donné lieu à de nombreuses reprises dans les médias. Ce document rapporte les conclusions de l'étude sur la comparaison européenne des coûts de main d'œuvre et de l'étude sur les trajectoires entre chômage et emploi. Par ailleurs, la collection Insee Analyses s'est enrichie de deux publications sur le bonus-malus écologique et sur les zones franches urbaines, qui ont également fait l'objet de reprises dans la presse. Cette collection vise à valoriser les travaux d'analyse de l'Insee, généralement publiés sous forme de documents de travail et articles de dossiers. Il en résulte un 4 à 6 pages vulgarisateur qui en rapporte les principales conclusions et permet d'apporter une pierre à l'évaluation des politiques publiques.

Deux Insee Première ont été publiés sur les conditions de logements et leur évolution d'une part et sur le poids du logement dans le budget des ménages d'autre part. Ces études résultent d'une collaboration entre les SOeS et l'Insee dans le cadre de l'enquête SILC¹.

A noter également que la Dares a publié une étude sur les risques professionnels dans le secteur privé à partir de l'enquête SUMER 2010. Enfin, l'étude sur la réponse des consommateurs à l'évolution des prix du pétrole, de l'énergie et de l'essence présentée dans le dernier numéro d'Economie et Statistique a fait l'objet d'une large reprise médiatique parce qu'elle a coïncidé avec les unes des journaux sur les prix records de l'essence.

La prochaine note de conjoncture de l'Insee sera publiée le 23 mars. Le calendrier électoral impose ensuite une période de réserve. Néanmoins, un Insee Première publié fin mars portera sur la description du tissu productif à partir d'une approche économique des entreprises, cette approche modifiant l'image communément admise de la répartition des entreprises par secteur et par taille. Le déficit public sera également notifié fin mars.

En conclusion, Jean-Luc TAVERNIER souhaite que l'Insee et le Cnis collaborent étroitement et indique qu'il veillera lui-même à être toujours à l'écoute des utilisateurs de statistiques.

Jean-Pierre DUPORT indique que le Bureau du Cnis est disposé à soutenir, si nécessaire, l'Insee dans ses discussions budgétaires. Il précise également que le Cnis est très attentif aux synergies entre les travaux nationaux et les travaux européens. Il souhaite que les producteurs lui présentent leurs travaux européens et transmettent ses remarques au niveau des instances européennes. La position française est déjà relayée auprès de l'Esac au travers de Denis DURAND.

¹ SILC = Statistics on Income and Living Conditions, est une enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie

Roxane SILBERMAN souhaite que l'attention soit renforcée sur la question de la statistique européenne, qui pèsera de plus en plus sur les statistiques nationales. Elle attire l'attention à cet égard sur les travaux des réseaux de chercheurs qui mobilisent tant les données (enquêtes aussi bien que sources administratives) provenant de la statistique publique nationale de différents pays européens que les jeux de données intégrées fournies par Eurostat. Renforcer les échanges avec les chercheurs au niveau européen et pas seulement national et mobiliser les résultats de ces travaux en ce qui concerne les questions de méthodologie et de qualité serait utile pour construire un point de vue coordonné au niveau européen. Ces ressources du côté des chercheurs vont croître du fait des possibilités nouvelles qui s'ouvrent pour les travaux comparatifs avec les dispositifs sécurisés permettant l'accès distant aux données très détaillées (confidentielles) qui se mettent en place dans nombre de pays. Roxane SILBERMAN signale à ce sujet le projet européen Data Without Boundaries, qui vise à construire des pilotes pour une accréditation européenne pour les chercheurs et un réseau européen de centres sécurisés, projet auquel l'Insee et le GENES (en charge du CASD) sont associés.

Jean-Luc BIACABE se réjouit de l'arrivée de Jean-Luc TAVERNIER et espère que grâce à sa promotion, la comptabilité nationale connaîtra les évolutions dont elle a besoin pour améliorer sa performance.

Jean-Luc TAVERNIER considère qu'il existe un conflit entre les moyens nécessaires pour disposer d'un service de statistique publique de qualité, la réponse à des demandes européennes de plus en plus importantes et la recherche de gains de productivité en période de réductions de moyens. Tout le monde n'en a pas conscience. Jean-Luc TAVERNIER fait part de son soutien aux chercheurs, l'accès à des données étrangères favorisant l'ouverture et l'amélioration de l'évaluation des politiques publiques. L'idéal serait de disposer au niveau européen de l'équivalent du Centre d'Accueil Sécurisé à Distance (CASD). Néanmoins, les données administratives des autres pays ne sont pas toujours aussi complètes que les données françaises.

Denis DURAND attire l'attention du Bureau sur les évolutions en cours au sein du CASD, notamment en ce qui concerne la tarification qu'il va imposer aux utilisateurs et au sein du Comité du Secret, qui pourrait ne plus dépendre du Cnis. Il sera nécessaire de revenir sur le sujet de l'accès des chercheurs aux données.

Jean-Pierre DUPORT prend note de cette demande dont la réponse nécessite un bilan préalable du fonctionnement du CASD.

Hervé SAINT-SAUVEUR soulève la question de l'équilibre entre savoir-faire et faire-savoir. Il sollicite le point de vue de Jean-Luc TAVERNIER sur la façon dont l'Insee partage ses travaux auprès du plus grand nombre. Alors que de nombreuses statistiques, dont toutes ne sont pas d'une pertinence parfaite, paraissent régulièrement, il existe un besoin de développer l'éducation à long terme, notamment sur la base des informations publiées par l'Insee.

Patrick DUCHÂTEAU se félicite de l'émergence de la notion d'unité économique, qui permettra en outre d'effectuer des comparaisons européennes que les chiffres de la comptabilité nationale ne permettent pas. Par conséquent, le Medef espère qu'il n'y aura pas trop d'obstacles à la diffusion de ces informations à un niveau relativement fin. Patrick DUCHATEAU souligne par ailleurs la nécessité d'améliorer la communication, tant celle des producteurs que celle des utilisateurs. Le Medef est également attentif à une meilleure coordination entre l'Insee et les services statistiques ministériels.

Sylvain MOREAU explique que l'enquête pour laquelle le SOeS sollicite un avis d'opportunité de la Commission environnement du Cnis du 12 avril ne porte pas uniquement sur la performance énergétique de l'habitat mais aussi sur le comportement "énergétique" des ménages et, en particulier, sur leurs dépenses contraintes concernant le transport et le logement.

Jean-Luc TAVERNIER estime que de nombreux progrès ont été réalisés en matière de communication. Il convient de poursuivre les efforts dans ce domaine et de veiller à ce que les relais d'information remplissent correctement leur fonction.

Pierre AUDIBERT ajoute que l'Insee a mis en œuvre différentes actions pour accompagner les journalistes, notamment des conférences de presse organisées à l'occasion de la parution de certains Insee Références. Cependant les moyens dont dispose l'Insee pour communiquer ne croissent pas aussi rapidement que le volume des informations qu'il diffuse. Par conséquent, l'Insee publie des dossiers pédagogiques sur son site internet pour accompagner la diffusion de l'information, de la plus simple à la plus sophistiquée.

Jean-Pierre DUPORT souhaite également développer la communication sur les travaux du Cnis. Le dispositif mis en œuvre à l'occasion du rapport de Bernard Vorms sur le logement pourrait être réitéré pour présenter le rapport du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires, sous réserve d'un consensus minimum sur ses conclusions. L'évolution du questionnaire du recensement mérite également d'être accompagnée par des actions de communication.

II. Groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires

Jean-Pierre DUPORT rappelle que le groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires fait suite au groupe qu'avait présidé Gilles de Margerie. Il remercie tous les membres pour le travail important qu'ils ont fourni en peu de temps, notamment au travers des nombreuses auditions de l'ensemble des parties concernées. Le Bureau est amené à discuter du rapport qui en résulte avant sa validation par la Commission Système financier et financement de l'économie, qui se réunira le 4 avril 2012. En effet, l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 2 juillet comportera déjà un sujet susceptible de soulever de nombreuses questions, à savoir l'évolution du questionnaire de recensement de la population. Jean-Pierre DUPORT a donc jugé préférable que le rapport du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires soit présenté ce jour afin de pouvoir y consacrer l'attention qu'il mérite.

Alain DUCHÂTEAU remercie les membres du groupe de travail et notamment Jean-Paul Pollin, Président de la Commission Système financier, Ronan Mahieu de l'Insee, Henri Cheynel de la Fédération bancaire française et la Direction des études de l'Autorité du Contrôle Prudential. Alain DUCHATEAU adresse également ses remerciements à toutes les personnes qui ont accepté d'être auditionnées par le groupe de travail, notamment Gilles Pouzin dont l'expérience en tant que journaliste et syndicaliste a été utile.

1. Genèse, objectifs et méthode

La réflexion développée par le rapport Salustro sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes, surtout centrée sur le monde non-financier, a ensuite été étendue au domaine financier dans le cadre du rapport de Margerie. La recommandation du rapport Salustro visant à retenir les divisions opérationnelles de groupe lorsqu'elles existent pour élaborer les principales statistiques d'entreprises des groupes qui interviennent dans plusieurs domaines et permettre les comparaisons est d'ores et déjà largement mise en œuvre par l'Insee.

Le rapport de Margerie publié en décembre 2009 soulignait le besoin d'approfondissement de la connaissance des lignes de métiers bancaires. Le groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires mis en place en septembre 2011 avait donc pour objectifs de :

- proposer une définition des activités des groupes financiers et apprécier le niveau de découpage souhaitable pour une analyse cohérente ;
- réfléchir à la problématique des données sur base consolidée et des données sur base sociale ;
- proposer une liste des informations dont il serait souhaitable de disposer pour chaque activité ;
- définir le niveau nécessaire d'agrégation des statistiques de groupe pour les publier en respectant les contraintes de confidentialité ;

- sur la base des lignes de métiers retenues, proposer éventuellement une nouvelle nomenclature d'activité plus adaptée.

Le groupe de travail s'est efforcé de répondre à ces cinq objectifs mais en distinguant ceux atteignables à court terme de ceux à envisager sur le moyen et long terme.

En termes de fonctionnement, le groupe de travail (GT) composé de 7 membres disposait d'un délai de 6 mois pour la rédaction du rapport et a tenu 11 réunions dont 8 réunions d'audition d'acteurs représentant l'autorité des normes comptables, les utilisateurs des données bancaires (analystes actions, analystes obligations, une agence de notation), le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et les professionnels de la banque au travers d'un représentant de la FBF et de deux membres de BNP Paribas.

Le GT a également fourni un important travail d'analyse de la communication financière d'un échantillon de quatre grandes banques françaises (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et BPCE), dont les documents annuels de référence représentent plusieurs centaines de pages. Il les a comparé à ceux d'autres banques européennes afin d'évaluer le positionnement des banques françaises en termes de bonnes pratiques.

2. Principaux constats du rapport

L'information disponible est assez riche parce qu'elle est construite autour du compte de résultat. Le PNB, les charges et le coût du risque y sont systématiquement communiqués. Il apparaît que l'objectif initial de cette communication par métier était de permettre aux analystes de cerner les ressorts de la rentabilité de chacun des métiers. Les utilisateurs interrogés par le GT ont exprimé une satisfaction globale sur le compte de résultat.

L'information de bilan par ligne de métier en revanche est moins abondante. Or l'intérêt des analystes pour les éléments de bilan s'est renforcé récemment avec la crise financière et l'implication des états dans le soutien du système bancaire. Les analystes sont donc demandeurs de davantage d'information sur le bilan.

La norme IFRS 8 dont relèvent les banques leur laisse une grande liberté dans le format du *reporting*, qui doit privilégier la vision du management des métiers bancaires, ce qui a pour incidence une segmentation opérationnelle non homogène entre les différents groupes. La norme IFRS 8 vise davantage le compte de résultat que les éléments de bilan. Il existe néanmoins des métiers assez homogènes, en apparence, à l'intérieur de ce cadre comptable, tels que la banque de détail, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. En revanche, le périmètre associé à chacun de ces métiers peut varier d'un groupe à l'autre pour des raisons de stratégie interne ou de construction juridique. La diversité des conventions internes de refacturation de la ressource aux différents métiers renforce l'hétérogénéité entre les comptes des groupes.

Le GT s'est interrogé sur les moyens de permettre une présentation plus homogène des comptes par lignes de métiers face à cette diversité permise par le cadre comptable. Il a été suggéré que les banques puissent reporter au régulateur par centre de profit selon une grille analytique standard. Néanmoins, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a objecté que cela impliquerait un travail de retraitement très coûteux et inefficace car ne renvoyant pas à la manière dont les banques sont organisées. La déconnexion entre cet exercice formel et la marche de l'entreprise conduirait à une dérive rapide entre les pratiques de la banque et le reporting selon une grille analytique standard.

Une autre question en débat dans le cadre de la Commission Vickers en Grande Bretagne et du groupe Liikanen au niveau européen concerne la séparation de la banque de détail et de la banque d'investissement. Sur ce point, le groupe de travail n'a pas voulu préjuger des conclusions que la commission européenne tirera des travaux du groupe Liikanen.

Par ailleurs, l'adaptation de la nomenclature des activités financières ne pourra intervenir qu'à moyen terme compte tenu du chantier international qui a donné lieu à des réformes des comptes nationaux en 2008 et qui se termine à peine.

En revanche, il peut être répondu au besoin d'informations supplémentaires sur les métiers en renforçant la transparence sur la nature des revenus des banques, à qui il serait demandé d'établir la distinction entre les revenus d'intérêt, les commissions et les autres types de revenus. Au niveau des encours de crédits,

l'information peut être complétée par des éléments sur les actifs pondérés par les risques, le niveau des créances douteuses, le taux de couverture des créances douteuses par les provisions et la liquidité. Les banques communiquent de façon globale sur la liquidité. Néanmoins, une réflexion pourrait s'ouvrir sur une mesure de la liquidité par métier. Le GT dans ses recommandations tient compte des contraintes pour les producteurs, qui mettent en avant le fait qu'il sera nécessaire d'attendre que les métiers s'approprient pleinement la notion de liquidité au sein des groupes avant d'être en mesure de rendre public des indicateurs de liquidité. Par ailleurs, certaines informations de la banque de financement et d'investissement sont d'une pertinence limitée car très mouvantes. Enfin, les producteurs sont attentifs à ne pas révéler d'information confidentielle, s'agissant notamment du coût de financement des métiers.

3. Recommandations

Le GT émet des recommandations à l'attention des pouvoirs publics et à l'attention des banques. S'agissant des pouvoirs publics, l'ACP publie déjà dans son rapport annuel une information agrégée par ligne de métier pour les banques françaises autour des trois métiers que sont la banque de détail, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Le GT recommande que l'ACP détaille davantage les éléments de ce rapport, dans le respect de la confidentialité.

Par ailleurs, le GT recommande à la Banque de France et à l'Insee d'étudier la possibilité d'établir un compte d'activité de la banque de détail en France. En effet, le GT reconnaît que la dimension géographique n'a de pertinence que pour la banque de détail. Le rapprochement entre les activités de BFI et de gestion d'actifs et la zone géographique fait peu de sens sachant que les banques disposent d'une large latitude en termes de lieu d'enregistrement de leurs opérations. La banque de détail en revanche possède une composante domestique claire. Néanmoins, la nomenclature de la comptabilité nationale est éclairée principalement par des considérations d'ordre juridique et non économique. Par conséquent, le GT recommande d'étudier quelles informations supplémentaires sont nécessaires pour éclairer les données sur la banque de détail en France. En revanche, la consolidation des données concernant la BFI et la gestion d'actifs ne semble pas permettre de donner un éclairage sur les seules activités françaises de ces métiers.

Suite aux échanges avec les analystes sur les meilleures pratiques européennes en matière de communication sur les lignes métiers, le GT propose aux banques de publier pour chaque ligne de métier les encours de crédits, de dépôts et de créances douteuses, le taux de couverture de ces créances et les encours d'actifs pondérés par les risques. Le GT recommande également de développer de nouveaux indicateurs sur la structure de financement de chaque métier, le coût de financement et la liquidité. Il conviendrait enfin d'améliorer le détail des revenus au sein du compte de résultat.

A moyen terme, il convient de poursuivre la réflexion sur les métiers bancaires en fonction d'une part des travaux du groupe de travail européen sur la délimitation des activités de banque de détail et de banque d'investissement et d'autre part de la réflexion engagée sur le profilage des groupes conduit par l'Insee sur les groupes non financiers.

4. Débat

Henry CHEYNEL remercie la Banque de France pour le travail remarquable réalisé dans des délais très restreints pour la rédaction de ce rapport. Les banques ont participé activement à ces travaux par leur présence et par les auditions. Le principal point du rapport est qu'il n'existe pas d'insuffisance d'information sur la situation des banques. Aucune des parties prenantes auditées n'a fait état d'un manque de données. Elles ont souligné, au contraire, la profusion des informations et la difficulté à en effectuer une lecture transverse. Le paradoxe est que la qualité de la restitution de l'information sur la situation des banques passe par l'absence de standardisation. En effet, les normes IFRS donnent pour consigne aux banques d'adapter le format de leur rapport à la structure de leur organisation. Par ailleurs, les règles bâloises donnent aux banques la possibilité de développer un modèle des risques standard ou un modèle des risques spécifique validé par l'ACP. Il est nécessaire de tenir compte de la spécificité de chaque établissement pour pouvoir analyser les données des banques en détail. Par conséquent, la standardisation n'irait pas dans le sens de la transparence.

Les ressources au compte de résultat comportent trois grands postes à savoir les intérêts nets, les commissions et les « autres types de revenus », notamment ceux de la BFI. Le rapport de Margerie a montré combien il est complexe de mesurer les « autres types de revenus ». Sur ce point, le groupe de

travail sur les lignes de métiers ne va pas plus loin que le rapport de Margerie. S'agissant du bilan, la restitution du risque de contrepartie est difficile à standardiser compte tenu de la diversité du paysage bancaire français. Par ailleurs, le risque de liquidité pose un problème conceptuel et pédagogique.

Henry CHEYNEL indique qu'il transmettra les recommandations du rapport sur les lignes de métiers à la Fédération Bancaire. Ce rapport ouvre un chantier permanent. Il serait bon que la Commission Système financier effectue chaque année un point sur la situation du système financier avec l'aide de l'ACP et de la FBF, après la parution des comptes des banques. L'information sur les métiers bancaires doit être améliorée mais restera toujours complexe à cause de la diversité des établissements et du respect de cette diversité appelé par les régulateurs.

Benoît ROBIN observe que les travaux menés par le GT sur les lignes de métiers bancaires témoignent de la dynamique enclenchée par le Cnis depuis le rapport Salustro. Il sollicite des précisions sur la consolidation des données au niveau national. Le groupe de travail européen sur la distinction des différentes lignes de métier doit rendre ses conclusions au mois de septembre. Néanmoins, il serait pertinent de communiquer sur d'autres aspects du rapport sur les lignes métiers touchant aux travaux de ce groupe européen.

Alain DUCHÂTEAU explique que les données de la comptabilité nationale s'appuient sur les comptes sociaux, qui retracent l'activité des banques sur le territoire français. Les banques en revanche communiquent sur la base de leurs comptes consolidés qui recouvrent l'ensemble de leurs activités quel qu'en soit le lieu d'enregistrement. Par ailleurs, la communication financière des banques distingue les comptes de la banque de détail en France et ceux de la banque de détail à l'international. En revanche, cette distinction n'existe pas pour les activités de BFI et de gestion d'actifs.

Les modalités de communication sur le rapport devront être discutées au sein de la Commission Système financier et du Bureau.

Gilles POUZIN estime que malgré une profusion apparente d'informations, les données sur les métiers bancaires ne sont pas exhaustives et les professionnels de la banque objectent souvent aux demandes d'information complémentaire qu'il est impossible d'y répondre. Le rapport n'en est pas moins constructif. Le Conseil de Stabilité Financière a fait état dans un communiqué daté du 19 mars des résultats d'un groupe de travail réunissant 83 experts sur la meilleure appréhension des risques bancaires, en annonçant qu'il mettrait en place un nouveau groupe de travail avec pour but d'améliorer encore les informations sur les risques. Ce groupe de travail qui doit remettre son rapport fin 2012 impliquera des investisseurs, des institutions financières et des auditeurs externes et développera des principes de communication sur les risques financiers. Il serait pertinent de se rapprocher de ce groupe de travail du CSF pour établir le lien avec les travaux du Cnis.

Denis DURAND souligne la pertinence de la démarche du Cnis sur les statistiques bancaires, initiée au moment de la sortie du rapport Salustro, de façon anticipée par rapport aux attentes actuelles du public. Il estime également que les travaux du GT devront être poursuivis compte tenu de l'intérêt porté par le public au rôle joué par les banques dans l'économie. Il était de bonne politique de la part de la profession bancaire qu'elle participe activement à ces réflexions. Il demeure néanmoins des contradictions entre la demande de transparence du public et les objections des professionnels liées à la nature internationale des activités, aux spécificités de chaque établissement ou à la confidentialité. Par conséquent, il convient de poursuivre la réflexion sur les moyens de surmonter ces contradictions sur le plan statistique.

Hervé SAINT-SAUVEUR souligne l'intérêt des analyses par métiers. L'agrégation des comptes d'activités aussi diverses que la gestion d'actifs, la banque de détail ou le crédit spécialisé ne fait pas réellement sens et les grandes banques exercent une vingtaine de métiers. L'analyse par lignes de métiers paraît possible puisque les banques se comparent entre elles sur chaque métier. En revanche, il n'est pas possible d'établir des distinctions géographiques en banque d'investissement par exemple d'autant plus qu'une même opération comporter des éléments enregistrés dans différents pays.

Par ailleurs, il est important que le public comprenne les risques pris par le monde bancaire en termes de contrepartie, de marché ou de modèle ainsi que le coût de ces risques. Il convient également de faire apparaître clairement les éléments concernant la rentabilité des activités.

Roxane SILBERMAN note qu'une part importante des recommandations du GT dépend de travaux à venir au niveau international. Par conséquent, elle demande comment les travaux de la France s'inscrivent par rapport à ces travaux internationaux.

Jacques FOURNIER indique que la Banque de France est associée à la réflexion de la Commission Vickers et est disposée à lui transmettre un message du Cnis. Il est de l'intérêt de l'ensemble des acteurs de progresser en matière de transparence des informations. Du point de vue des consommateurs, la transparence permettra de mieux comprendre l'activité des banques et de mesurer les risques pris. La transparence est utile aux banques pour rassurer leurs contreparties. Du point de vue macro-économique, la transparence est également nécessaire pour la compréhension de l'activité des banques et de leur influence sur le financement de l'économie. Il existe donc un intérêt collectif à renforcer la transparence dans une mesure réaliste.

La flexibilité constitue l'une des solutions possibles pour établir la combinaison entre la transparence et les contraintes évoquées par le rapport. Il convient de reconnaître la nécessité d'adapter l'information aux spécificités de chaque établissement. La standardisation constituerait un frein plutôt qu'une aide à la transparence des métiers bancaires. Il est donc possible d'améliorer la transparence à condition d'accepter un minimum de flexibilité.

Le métier de statisticien n'est pas de déterminer comment mesurer les risques. En matière bancaire, les risques ne sont jamais bien connus *a priori* et la notion de risque est mouvante. Les banquiers eux-mêmes rencontrent des difficultés dans l'appréciation des risques. Par conséquent, il semble utopique de chercher à mettre en place un système statistique qui permettrait de recenser les risques au-delà de ce que les régulateurs parfois ont eux-mêmes du mal à mesurer.

Au-delà des progrès à réaliser dans le détail de l'information bancaire, il est nécessaire de développer la pédagogie. Les informations des rapports annuels des banques et des entreprises qui auraient permis de prévoir certaines crises sont passées inaperçues. Par conséquent, il existe un besoin d'explication au moins aussi important que le besoin de données détaillées. L'information produite par les grandes banques françaises est généralement d'un niveau de détail supérieur à celle produite par d'autres groupes bancaires étrangers. Il est néanmoins nécessaire de développer le dialogue entre le secteur bancaire et ceux qui utilisent ses services.

Jean-Luc TAVERNIER demande si la recommandation du GT consistant à établir un compte d'activité de la banque de détail en France est réalisable à partir des données de l'ACP.

Alain DUCHÂTEAU explique que les publications de l'ACP ne distinguent pas la banque de détail en France de la banque de détail à l'international, contrairement à la communication financière des établissements eux-mêmes. Les informations dont dispose l'ACP lui permettraient d'établir cette distinction, ce que le groupe de travail appelle de ses vœux.

Jean-Pierre DUPORT note que le rapport sur les lignes de métiers ne définit pas de directive ferme mais dicte des orientations de travail pour la Commission Système financier et financement de l'économie. Par conséquent, il souhaite que la Commission Système financier définisse sur ce sujet un programme de travail auquel la Banque de France et l'ACP seront associées, en fixant des objectifs précis sur la standardisation, la transparence et les mécanismes d'explication.

Alain DUCHÂTEAU précise que les travaux du Conseil de Stabilité Financière ne touchent pas à la question spécifique du GT sur les lignes métiers. C'est pourquoi ils ne sont pas mentionnés dans le rapport. Néanmoins, la Banque de France est associée de près à ces réflexions.

S'agissant de la contradiction entre la demande d'information du public et la dimension internationale des activités bancaires qui constitue un obstacle à la communication de données détaillées, la recommandation consistant à établir un compte d'activité de la banque de détail en France permettra déjà de renseigner le public français sur cette activité. Concernant l'amélioration du suivi des risques, les analystes sont demandeurs de données sur le montant des créances douteuses et des provisions constituées afin de

compléter celles sur le coût du risque déjà communiquées par les banques. L'objectif n'est pas de mettre en place un système statistique de recensement des risques.

Le rapport ne comporte pas de recommandation concernant les données de rentabilité car les banques communiquent déjà un indicateur de rentabilité par métiers jugé de bonne qualité.

Le rapport émet d'ores et déjà des recommandations. En revanche, le groupe de travail perdrait en substance s'il faisait abstraction des travaux européens sur le partage entre la banque de détail et la BFI, dont il est préférable d'attendre les conclusions.

Alain DUCHÂTEAU retient la demande visant une présentation des comptes des banques par métiers devant la Commission Système financier et la relaiera auprès de l'ACP. Il transmettra également au Président de la Commission Système financier la remarque du Président concernant l'élaboration d'un programme de travail.

Jean-Pierre DUPORT indique que le Bureau veillera aux suites données au rapport sur les lignes de métiers bancaires. Par ailleurs, il propose d'en organiser une présentation aux journalistes spécialisés en septembre.

III. Groupe de travail sur la simplification administrative – Présentation du rapport définitif

Jean-Etienne CHAPRON rappelle que le groupe de travail sur la simplification administrative a été créé par le Directeur Général de l'Insee dans la continuité des Assises de la Simplification, qui se sont tenues le 29 avril 2011. A l'issue de ces assises qui avaient réuni des représentants des entreprises, les pouvoirs publics et des organismes qui fournissent des informations sur les entreprises, 80 recommandations avaient été adressées au Gouvernement. Le groupe de travail créé par le Directeur Général de l'Insee a été chargé de mettre en œuvre la mesure 39 concernant l'identification des enquêtes de la statistique publique. Au cours des Assises de la Simplification, des entreprises avaient évoqué l'obstacle en termes de charge de travail que représentait la réponse aux questionnaires des enquêtes.

Les enquêtes de la statistique publique font l'objet d'un avis d'opportunité du Cnis et sont examinées par le Comité du Label qui leur attribue ou non le label « d'intérêt général et de qualité statistique ». Il est néanmoins ressorti des Assises de la Simplification la nécessité de renforcer la maîtrise des enquêtes des opérateurs publics non prévues par les arrêtés annuels de la statistique publique.

Le Directeur Général de l'Insee a donc créé un groupe de travail dans une note datée du 15 juin pour examiner les moyens d'appliquer cette mesure, avec pour objectif de remettre un rapport à fin septembre 2011 en vue du projet de loi de simplification administrative qui devait être proposé aux assemblées à l'automne 2011.

Outre son président Jean-Etienne Chapron et son rapporteur Jean-Pierre Le Gléau, le groupe de travail était composé de Jean Gaeremynck, Conseiller d'État, Président du Comité du Secret Statistique et membre de l'Autorité de la Statistique Publique, Patrick Duchâteau, représentant le Medef, Jean-Louis Biacabe, représentant l'ACFCI, Charles El Nouty, représentant la CGPME, Jean-Marc Béguin, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee et Bruno Trégouët, chef du service de l'Observation et des statistiques au Commissariat général au développement durable, depuis remplacé par Sylvain Moreau, et Michel Isnard, chef de la division « Environnement juridique de la statistique » à l'Insee.

Le groupe s'est réuni une fois en juillet et quatre fois en septembre. Assez tôt, certaines considérations et la prise en compte de la réalité profonde de la législation existante ont amené le groupe à reporter la sortie de son rapport pour pouvoir consulter toutes les personnes compétentes et examiner le fonctionnement des enquêtes statistiques auprès des entreprises. Ainsi, le rapport n'en aura que plus de poids et sera mieux discuté par les personnes compétentes extérieures au groupe de travail. En effet, il n'était pas nécessaire d'inclure dans un projet de loi la mesure visant à soumettre à déclaration obligatoire les enquêtes statistiques des opérateurs publics non prévues par les arrêtés annuels de la statistique publique sachant que la loi existante permet déjà de le faire.

Jean-Pierre LE GLÉAU ajoute que le GT a constaté que la demande figurant dans la mesure 39 des Assises de la Simplification, selon laquelle « *toute enquête émanant de l'État ou de l'un de ses opérateurs devra être soumise à une information préalable du ministère de l'économie* » figurait déjà sous une autre forme dans la loi statistique de 1951, qui indique que « *toute enquête statistique des services publics, à l'exclusion des travaux statistiques d'ordre intérieur ne comportant pas le concours de personnes étrangères à l'Administration, doit être soumise au visa préalable du ministre chargé de l'économie et du ministre à la compétence duquel ressortissent les intéressés* ». La loi de 1951 allait même plus loin que la mesure 39 puisqu'elle s'étendait à l'ensemble des services publics. Outre les services de l'État ou ses opérateurs, elle visait donc les collectivités locales et leurs établissements publics, comme l'a confirmé Jean Gaeremynck après s'en être entretenu avec d'autres conseillers d'Etat.

L'enjeu n'est donc pas d'adopter une nouvelle loi mais d'améliorer l'application d'une loi existante. A ce jour, toutes les enquêtes des services publics ne font pas l'objet d'une déclaration. Par conséquent, les entreprises ont du mal à distinguer celles qui représentent véritablement un intérêt général de celles qui sont moins importantes.

Le GT recommande d'appliquer la loi de 51 en commençant par les administrations de l'Etat (services centraux à compétence nationale ou services déconcentrés de l'Etat), suivies des services publics de l'Etat, dont les universités, des organismes privés chargés d'une mission de service public et des collectivités locales.

La mesure 39 et la loi de 51 emploient la notion d'enquête statistique. Or il est apparu des recherches effectuées par les membres du GT que le corpus législatif ne semble pas comporter de définition générale d'une enquête statistique. Pour sa part, le GT considère qu'une enquête statistique est une enquête qui ne s'intéresse pas aux individus en vue de prendre une décision les concernant individuellement mais uniquement dans la mesure où ils contribuent à la définition d'une grandeur. Les enquêtes statistiques sont des enquêtes qui permettent de fournir des informations agrégées selon des catégories définies préalablement. Une enquête statistique doit également comporter un nombre minimum d'unités enquêtées. Néanmoins, le GT ne s'est pas risqué à définir ce nombre minimum.

Les enquêtes statistiques doivent donc faire l'objet d'une déclaration auprès du Ministre de l'Economie, voire du ministre dont dépendent les personnes enquêtées. Le GT considère qu'il ne doit pas s'agir d'une déclaration simple, qui ne ferait qu'alourdir les procédures bureaucratiques, mais d'une déclaration suivie d'une autorisation ou d'un visa.

Le but n'est pas non plus de sanctionner les producteurs d'enquêtes qui ne procéderaient pas à la déclaration. Il est préférable de mettre en avant la reconnaissance des enquêtes déclarées au travers d'un label d'intérêt général et de qualité statistique, sous la forme d'un logo. Il existe déjà un logo de la statistique publique, parfois utilisé pour certaines enquêtes auprès des entreprises, dont le GT propose de généraliser l'usage. Seules pourraient en bénéficier les enquêtes ayant reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique, ce qui permettrait aux entreprises recevant un questionnaire d'identifier instantanément si l'enquête pour laquelle elles sont sollicitées est d'intérêt général et de qualité statistique. Afin de populariser ce logo, le GT propose qu'il figure sur tout document support de l'enquête (questionnaire, écran internet, courrier, enveloppe, publication des résultats). Le GT suggèrera également au Comité de Direction de l'Insee que ce logo soit apposé sur toutes les enquêtes de la statistique publique, y compris celles qui ne s'adressent pas aux entreprises, ainsi qu'à l'enquête de recensement.

Enfin, l'information selon laquelle l'enquête a fait l'objet de la déclaration demandée et a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique serait relayée très largement par tous les organismes en mesure de le faire, dont le Cnis. Les organisations professionnelles seraient invitées à informer leurs adhérents de la mise en place du logo.

Jean-Pierre DUPORT fait part de ses préoccupations sur ce projet. Il note que Jean Gaeremynck a considéré que la loi de 51 constituait une base législative suffisante pour imposer aux collectivités locales de respecter la règle de la déclaration, sachant que l'autonomie des collectivités locales a depuis la loi de 51, été affirmée comme ayant une valeur constitutionnelle. En revanche, lier le Cnis à la loi de 51 risque de laisser penser que toute enquête statistique doit faire l'objet d'un examen du Cnis et du Comité du Label.

Par ailleurs, les associations peuvent également être amenées à répondre à des enquêtes destinées aux entreprises en tant qu'entreprises de l'économie sociale et solidaire. Il conviendra par conséquent de veiller à inclure dans le dispositif les entreprises qui ne relèvent pas du Medef ni de la CGPME.

Benoît ROBIN, en tant que membre du Comité du contentieux, souligne l'importance de la participation des entreprises aux enquêtes statistiques et les biais susceptibles d'être générés par la faiblesse ou la dégradation du taux de réponse à certaines enquêtes. L'objectif de la mesure proposée par le groupe de travail est d'inciter les entreprises à répondre aux enquêtes. Il conviendrait également de tenir compte de la question du contentieux.

Roxane SILBERMAN rappelle que la question du périmètre de la statistique publique avait également été posée à propos de la certification. Elle note avec intérêt que le GT inclut les universités dans ce périmètre ce qui n'était pas posé comme tel jusqu'à présent même si de fait des opérations recherche (telle que celles de l'Ined notamment) passent régulièrement au CNIS. Il conviendrait d'associer les chercheurs à cette réflexion sur le périmètre de la statistique publique, réflexion qui se développe partout actuellement y compris dans des instances internationales.

Jean-Pierre DUPORT suggère d'engager une réflexion pour savoir si le logo de la statistique publique est adapté à l'objectif visé par la mesure 39, qui est selon le rapport « de réduire le nombre d'enquêtes auxquelles les entreprises sont tenues de répondre, soit parce qu'elles sont obligatoires, soit parce qu'elles semblent présenter un certain intérêt pour la collectivité publique ». Par conséquent, l'utilisation du logo « statistique publique » risque de créer des confusions. Le logo devrait plutôt signaler que l'enquête présente un intérêt général. Il n'est pas souhaitable d'inclure l'ensemble des établissements publics universitaires dans le champ de la statistique publique. En revanche, les éléments d'information qu'ils collectent présentent un intérêt général.

Patrick DUCHÂTEAU salue la démarche du groupe de travail consistant à encourager les producteurs à déclarer leurs enquêtes plutôt qu'à sanctionner ceux qui ne le feraient pas. Si la cinquième recommandation du rapport est validée, toutes les enquêtes labellisées et seulement elles porteraient le logo. Le logo est important pour donner au lecteur de la visibilité sur la qualité des résultats d'une enquête. Cette démarche participe donc de la communication de l'Insee sur les données qu'il publie.

Le Medef a interrogé les entreprises sur leur charge de travail liée aux enquêtes statistiques et a pu constater que cette charge n'est pas si importante si l'on exclut les formulaires administratifs : la statistique publique ne représente souvent qu'une part mineure de cette charge de travail. Les organisations professionnelles ont également des progrès à réaliser en termes de simplification administrative.

Enfin, le Medef se tient à disposition du GT pour procéder à un recensement des enquêtes en application de la huitième recommandation du rapport.

François-Xavier HUARD souligne que la charge de travail perçue en termes de réponse à une enquête statistique peut varier fortement selon la taille des entreprises. Cette charge est d'autant plus lourde pour le responsable d'une TPE qui cumule de multiples fonctions. Par ailleurs, la charge de travail que représente la réponse à une enquête statistique peut être assimilée à celle liée à un questionnaire administratif. La demande des chefs d'entreprise est plutôt de n'avoir pas à fournir plusieurs fois la même information à des organismes qui pourraient communiquer entre eux. Par conséquent, François-Xavier HUARD demande si le groupe de travail a tenu compte de la proposition des Assises de la Simplification visant la création d'une armoire numérique sécurisée. Par ailleurs, il demande si toutes les enquêtes bénéficiant du label de la statistique publique comportent une obligation de réponse.

Jean-Etienne CHAPRON explique que les mesures proposées par le groupe de travail n'auraient pas d'impact sur le passage des entreprises au Comité du contentieux, qui examine les refus de répondre aux enquêtes obligatoires. Or une enquête qui comporte le label de la statistique publique n'est pas nécessairement obligatoire. Le Comité du label ne décide pas du caractère obligatoire d'une enquête mais propose le cas échéant aux instances supérieures de la faire figurer dans la liste annuelle des enquêtes obligatoires publiée au Journal Officiel. Par conséquent, si l'enquête comporte le logo témoignant qu'elle présente un intérêt général, l'entreprise devra se reporter au courrier l'accompagnant pour savoir si elle est obligatoire.

Il conviendra par ailleurs de calibrer le surcroît de volume des enquêtes qui passeraient devant les instances de labellisation, même sous une forme simplifiée. C'est pourquoi il est important que les représentants des entreprises qui ont participé au groupe de travail participent également à l'inventaire des enquêtes.

Jean-Pierre LE GLÉAU indique que le GT proposera de demander aux SSM de signaler les enquêtes dont ils ont connaissance et qui ne seraient pas déclarées. L'application de la règle de déclaration aux enquêtes menées auprès des entreprises par les laboratoires et les chercheurs universitaires méritera une concertation complémentaire.

Jean-Pierre DUPORT souligne qu'il convient de faire apparaître trois catégories d'enquêtes : celles auxquelles il est obligatoire de répondre, celles qui relèvent de la statistique publique et celles qui présentent un intérêt général, en évitant de laisser penser que la troisième catégorie constitue un élargissement du champ de la statistique publique.

Roxane SILBERMAN suggère de retenir la notion de « statistique d'intérêt public » qui est celle figurant dans le décret de création du Cnis.

IV. Débat public – Quels objectifs ?

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il a fait part à l'ASP de sa volonté de l'associer au projet de débat public. L'ASP lui a répondu sous la forme d'un courrier de son Président, qui a désigné pour interlocuteur Philippe Le Clézio, représentant de la CFDT au CESE.

Pierre AUDIBERT rappelle l'avis voté par le Conseil le 25 janvier 2012 :

« Le Conseil constate la nécessité de conforter l'intérêt de la statistique publique pour éclairer les sujets de société, notamment les questions économiques, faciliter leur compréhension par une large partie de la population, tout particulièrement pour les décideurs, et participer ainsi à la démocratie et à l'action publique. Il considère qu'un débat public autour de la statistique publique serait profitable à son efficacité. Il se propose d'en prendre l'initiative pour ouvrir la réflexion sur le moyen terme 2014-2018, prévue durant toute l'année 2013.

Il demande en conséquence au Bureau d'en préciser les objectifs et à l'Insee d'en proposer les conditions de réalisation. »

Le débat public a pour enjeu de garantir une statistique publique indépendante et en mesure de participer à la démocratie et à l'action publique, alors qu'elle est fragilisée par les conséquences des restrictions budgétaires et que le contexte de crise nécessite des progrès dans la connaissance des évolutions sociales et économiques. Le débat public doit également favoriser une plus large utilisation des statistiques publiques pour éclairer les sujets de société.

Les objectifs du débat public seraient de faire connaître l'utilité de la statistique publique auprès de différents publics et d'identifier les grands domaines dans lesquels des progrès sont à faire par la statistique publique à moyen terme, que ce soit en termes de thématiques à traiter ou de modalités de diffusion.

L'axe de communication principal porterait sur le rôle de la statistique publique. La statistique publique a pour rôle d'alimenter le débat citoyen et démocratique. Elle constitue l'un des piliers de la démocratie et s'adresse à tous les publics. La statistique contribue à créer un langage commun sur lequel tout le monde s'accorde. La statistique publique sert également à éclairer les décisions. Elle constitue un outil de pilotage pour les pouvoirs publics nationaux et locaux ainsi que pour les dirigeants d'entreprises et d'organismes professionnels. La statistique publique permet enfin de se situer parmi d'autres territoires au niveau international, européen ou local, selon des critères socio-économiques. Elle constitue donc un outil de comparaison territoriale pour tous les publics.

L'axe de communication secondaire portera sur les qualités de la statistique publique à savoir :

- **L'étendue et la diversité**
Le service statistique public est multi-domaine. Son organisation l'est également.
- **La pertinence**
La statistique publique répond à des questions posées par les utilisateurs. Le Cnis constitue un exemple de lieu de concertation où s'élabore cette pertinence de la statistique publique.
- **L'indépendance, l'objectivité et la qualité**
La création de l'Autorité de la Statistique Publique constitue une manifestation de la garantie de l'indépendance de l'objectivité et de la qualité de la statistique publique.
- **L'accessibilité**
L'une des vocations de la statistique publique est de diffuser l'information largement et gratuitement.

Enfin, la maîtrise des coûts peut également être incluse parmi les qualités de la statistique publique.

Il convient désormais de se mettre d'accord sur les objectifs du débat public et d'en définir les modalités pratiques.

Jean-Pierre DUPORT suggère d'ajouter que la qualité de la statistique fonde celle du dialogue social. Il propose de constituer un groupe de travail sur le débat public, auquel pourront participer les membres du Bureau qui le souhaitent.

Roxane SILBERMAN souhaite que dans ce débat sur la qualité soit faite une place à la question de la protection des données. L'inquiétude du public quant à la protection des données collectées n'est pas sans lien avec la tendance à la baisse des taux de réponse, laquelle dégrade la qualité des enquêtes, engendrant un recours de plus en plus massif aux données administratives et à leur appariement, ce qui ne peut paradoxalement que renforcer les inquiétudes sur la protection des données.

Denis DURAND suggère de citer les délocalisations du service statistique public parmi les éléments de contexte. Il observe que du point de vue d'une personne extérieure au Cnis, un débat public sur la statistique publique peut être perçu comme se substituant au Cnis. L'objectif est de faire connaître la statistique publique et les travaux du Cnis. Au-delà, les participants auxquels il sera fait appel ont également vocation à participer activement à la définition des orientations de la statistique publique. Le débat public permettrait donc d'élargir la réflexion sur la statistique publique au-delà des instances de concertation existantes.

S'agissant des axes de communication, Denis DURAND estime qu'il est réducteur de scinder la population entre la catégorie des décideurs qui seraient les élus, les dirigeants des institutions et les dirigeants d'entreprises et d'organismes professionnels, et la catégorie des autres. Des organismes tels que les laboratoires de recherche, les universités et les médias possèdent également un pouvoir de décision par nature. De même, la pertinence de la statistique publique ne relève pas uniquement du Cnis et l'indépendance, l'objectivité et la qualité ne relèvent pas uniquement de l'ASP. Ces préoccupations sont partagées par l'ASP, le Cnis et le service statistique public lui-même.

Enfin, Denis DURAND estime que l'évocation de la question des coûts est légitime.

Jean-Pierre DUPORT propose d'ajouter des éléments liés au dialogue social parmi l'axe de communication relatif à la statistique publique comme outil de pilotage. Le grand public est moins concerné par les processus de décision que par le débat démocratique.

Jean-Luc BIACABE note que le champ du débat sur la statistique publique peut être très large. Par conséquent, le groupe de travail devra resserrer le champ du débat en fonction des publics auxquels il s'adressera. La statistique publique sort d'une période particulièrement troublée, marquée par de nombreuses polémiques. Le retour à un climat plus serein obtenu grâce à l'action du Cnis et du précédent Directeur Générale de l'Insee permet l'organisation de ce débat public. L'objectif du débat est de rappeler

que la statistique publique constitue un bien public. Plutôt que d'aborder la question en disant que la statistique publique est menacée et doit être sauvée, il est préférable d'insister sur les aspects positifs de la statistique publique, notamment ses vertus d'indépendance, d'objectivité et de qualité et son rôle dans la compréhension de la complexité du monde actuel.

Benoît ROBIN soutient la proposition consistant à créer un groupe de travail sur le débat public pour en préciser le champ selon les publics visés. FO a sollicité ses différents membres participant aux formations du Cnis pour recueillir les sujets qu'il leur paraît nécessaire d'aborder au cours du débat public dans la perspective du Moyen Terme 2014-2018.

Charles EL NOUTY souligne l'importance du thème de la connaissance du service statistique public par les professionnels et les citoyens. Après des périodes troublées sur la statistique publique et la dictature de la moyenne, les principales critiques des utilisateurs de statistiques concernent l'interprétation des résultats. Le premier enjeu de la qualité du service statistique public réside dans la qualité des données récoltées. Le second enjeu porte sur l'interprétation des résultats, qui peut différer selon les intérêts des producteurs et des utilisateurs. L'objectif est de disposer de données de qualité et d'une interprétation des résultats qui ne soit pas contestable. Lorsque la qualité de la collecte des données ou la méthodologie sont aléatoires, l'interprétation des résultats n'engage que ceux qui les publient. Par conséquent, la CGPME souhaite que le débat public soit l'occasion d'insister sur la rigueur et la qualité en termes de méthodologie de la quasi-totalité des enquêtes de la statistique publique. Les producteurs qui interprètent les résultats doivent également expliquer leur méthodologie. Si ces données sont utilisées par d'autres organisations, l'interprétation qu'elles en font n'engage qu'elles.

Jean-Pierre DUPORT souligne la nécessité de tenir compte de la dimension du ressenti des résultats statistiques par le grand public.

Gilles POUZIN observe que le travail mené par quatre syndicats de salariés et trois syndicats d'employeurs sur la productivité fin 2011 illustre le rôle des statistiques en tant que langage commun. L'utilité des statistiques peut être résumée par « mesurer pour connaître et savoir pour agir ». Elles concernent donc non seulement les décideurs à l'échelle collective mais également les décideurs à l'échelle individuelle, c'est-à-dire l'ensemble de la population. Il est néanmoins difficile d'intéresser le grand public à un débat sur les statistiques. En revanche, lorsqu'elles se trouvent face à des données statistiques sur des sujets qui les intéressent, les personnes réagissent. L'un des axes du débat pourrait donc être d'inciter la réflexion des relais d'opinion sur la façon de sensibiliser le grand public à l'utilisation des statistiques, les relais d'opinion étant les médias, les élus locaux ou en entreprise, les associations et le corps enseignant dès le collège.

Jean-Pierre DUPORT suggère de s'inspirer de la méthode des Assises de la Recherche pour l'organisation du débat public sur la statistique publique.

Pierre AUDIBERT indique qu'il a recueilli les remarques et suggestions des membres du Bureau avec grand intérêt et invite les personnes intéressées par le groupe de travail à se manifester.

V. Bilan 2011

Dalila VIENNE indique que la première partie du bilan 2011 de la statistique publique reprend le discours tenu par le Président du Cnis devant l'Autorité de la Statistique Publique en décembre 2011. Les rédacteurs du bilan 2011 ont supprimé une part importante de la partie quantitative qui figurait en annexe au profit de résumés synthétiques de l'activité de chaque commission et des groupes de travail. Le bilan 2011 sera publié dans la série des rapports du Cnis. Il est également envisagé de le résumer en un 4 pages qui pourrait être diffusé par les membres du Bureau au sein de leurs institutions.

A propos du bilan de la première expérimentation d'une procédure d'étalonnage de statistiques privées (page 12), **Denis DURAND** souligne que le Cnis n'a pas de raison de se réjouir de la façon dont l'organisme concerné a manifesté son intérêt pour cette expérimentation puisqu'il n'a fait que se prévaloir de l'opération alors que celle-ci a montré que les statistiques n'étaient pas de bonne qualité.

Jean-Pierre DUPORT ajoute que le bilan de cette première expérimentation ne peut être jugé très positif.

VI. Points divers

1. Attentes des membres du Bureau

Roxane SILBERMAN sollicite une présentation des travaux en cours concernant l'accès distribué sécurisé des données au niveau européen, sous ses deux dimensions, accès aux jeux de données intégrés d'Eurostat et accès transnational aux données nationales des différents pays de l'Union Européenne et des pays associés.

Jean-Pierre DUPORT suggère de demander à une personne de l'inspection générale de préparer un dossier sur ce sujet.

2. Préparation du moyen terme

Jean-Pierre DUPORT remercie le Directeur Général de l'Insee pour avoir décidé de mettre un cadre de l'Insee à disposition du Cnis à partir du 2 mai pour l'assister dans la préparation du Moyen Terme 2014-2018.

3. Étalonnage

La première phase de l'analyse aura lieu le 22 mars. La deuxième expérimentation est en cours. Si l'orientation est positive, l'expertise sera lancée début juillet.

La séance est levée à 17 heures 35.

*La prochaine réunion du Bureau du Cnis aura lieu le 2 juillet 2012,
en présence des présidents des commissions.*